

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Indemnité de Conseiller
Municipal délégué**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 novembre 2015
par voie d'affichage
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 13 novembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Madame MACE à Monsieur AUDURIER
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

Secrétaire de séance :

Madame CLECH

N° DE DOSSIER : 15 H 01

OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le régime des indemnités de fonction des élus municipaux est fixé par les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. En application de ces dispositions, peuvent recevoir une indemnité de fonction, le Maire, les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation du Maire en vertu de l'article L.2122-18 du même code.

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a arrêté le montant de l'enveloppe brute annuelle correspondant aux indemnités de 12 Adjoints au Maire et de 6 Conseillers Municipaux délégués. Seules 5 indemnités de Conseillers Municipaux délégués ont alors été attribuées.

Par arrêté en date du 5 novembre 2015, Madame Ludivine VANTHOURNOUT a été nommée Conseillère Municipale déléguée aux conseils de quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de fonction à Madame Ludivine VANTHOURNOUT pour un montant de 324,65 € brut mensuel. Cette indemnité est indexée sur les augmentations de traitements de la Fonction Publique Territoriale.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant,

ATTRIBUE une indemnité de fonction à Madame Ludivine VANTHOURNOUT, Conseillère Municipale déléguée aux conseils de quartier, pour un montant de 324,65 € brut mensuel. Cette indemnité est indexée sur les augmentations de traitements de la Fonction Publique Territoriale.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye